



Appel à projet pour soutenir la pratique en amateur chez les jeunes

La FFEC relaie, via les Directions Régionales des Affaires Culturelles, l'appel à projet lancé par le Ministère de la Culture et de la Communication pour soutenir la pratique en amateur chez les jeunes.

- Vous encadrez un groupe et souhaitez développer la pratique artistique des jeunes amateurs ?**
- Vous travaillez avec un groupe de jeunes ayant une pratique autonome et souhaitez les accompagner dans la diversification de leurs pratiques ?**
- Vous désirez monter un projet ouvert sur d'autres champs artistiques ?**

>> Le fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs peut vous accompagner financièrement pour développer votre projet.

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE CE FONDS

- **Contribuer à l'autonomisation d'un groupe d'amateurs**
- **Renouveler la pratique en amateur** (explorer, étoffer et diversifier cette pratique)
- **Soutenir les initiatives de terrain prises par des amateurs** désireux d'élargir leurs pratiques, de découvrir le processus de création, de s'ouvrir à la pluridisciplinarité artistique et d'enrichir leurs expériences
- **Faciliter la rencontre et le travail avec des artistes et/ou des œuvres artistiques**
- **Encourager les découvertes culturelles et stimuler l'esprit de curiosité**
- **Promouvoir l'expérimentation de nouveaux modes et outils de création numérique**
- **Favoriser l'expérimentation des écritures contemporaines**

LES CONDITIONS POUR PRESENTER UN PROJET

- Etre un groupe de jeunes amateurs **âgés de 14 à 25 ans** souhaitant développer une pratique collective
- Le groupe doit être constitué d'au **minimum de 3 personnes** partageant une pratique artistique autonome c'est-à-dire en dehors des cours ou ateliers
- **Développer une démarche artistique ou culturelle différente des pratiques habituelles**
- Le projet doit se dérouler **sur la saison 2018-2019**, voire sur 2 saisons
- **Le projet doit émaner du groupe de jeunes** : chaque membre du projet est volontaire, partie prenante et acteur de la démarche qu'il va entreprendre. Si le groupe est composé de mineurs, le projet peut être porté par un adulte qui souhaite accompagner des jeunes dans une démarche d'autonomisation.
- Si le projet est porté par un adulte référent, celui-ci doit présenter la démarche, les origines du projet, les objectifs et les modalités de mise en œuvre.

LES CRITERES DE SELECTION

- **La constitution du groupe et sa pérennité (format, calendrier, horaires, dispositifs de suivis...)**
- **L'autonomie et le processus d'autonomisation du groupe**
- **La prise de risque artistique** : en quoi ce projet est-il un défi pour ces jeunes (nouveaux répertoires, nouvelles techniques et esthétiques...notamment celles liées aux nouvelles technologies) ?
- **La cohérence entre le projet du groupe et le choix de l'intervention artistique**
- **Inscrire le projet dans une dynamique territoriale** (vie artistique et culturelle du territoire, partenariats développés...)

LE SOUTIEN FINANCIER

- L'aide apportée ne peut pas excéder **50% du budget global du projet**
- **Le soutien financier maximal est de 5 000€**
- Le budget moyen des projets soutenus en 2017 était de **2 500€**

COMMENT PARTICIPER ?

- Remplir le dossier de candidature en collaboration avec les initiateurs du projet (disponible sur <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Theatre-spectacles/Dossiers/Fonds-d-encouragement-aux-initiatives-artistiques-et-culturelles-des-amateurs>)
- Nous envoyer le formulaire et les pièces complémentaires obligatoires (ne pas oublier le cv de l'adulte référent)

Le rôle de la FFEC ?

- En tant que fédération nationale, la FFEC est **un relais** de cet appel à projet : **elle peut vous accompagner dans le montage du dossier.**
- **Elle centralise les candidatures et les transmet directement aux DRAC concernées.**

LE CALENDRIER

- **Envoi de vos dossiers à la FFEC avant le 15 janvier 2018**
- **Du 15 janvier au 1er février 2018** : vérification des dossiers et relecture des projets par la FFEC en partenariat avec les porteurs du projet
- Les dossiers sont examinés par les DRAC puis transmis avec un avis à la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA). Une commission nationale examine les dossiers en juin.
- **Résultats : première quinzaine de juillet 2018**

En 2017, les projets présentés par l'Art d'En Faire, la FREC Bretagne, La boîte à malice et la Cie Badinage artistique via la FFEC ont été soutenus par le fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs.

Pour toute question n'hésitez pas à contacter la fédération :
01 41 58 22 30 // communication@ffec.asso.fr